

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT DE SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE



**Harmonie
mutuelle**

GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

HARMONIE MUTUELLE, L'EXPERT DE LA PROTECTION SOCIALE DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT DE SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE

Forte de son expertise sur les entreprises de votre secteur, **Harmonie Mutuelle vous propose des garanties frais de santé et prévoyance***, dédiées aux salariés de la CCN de l'aide, de l'accompagnement de soins et des services à domicile et conformes aux exigences de votre accord de branche.

AVANÇONS *collectif*



C'EST VOUS APPORTER LES RÉPONSES POUR VOTRE ENTREPRISE

LES SERVICES POUR VOS SALARIÉS

- ▶ **Assistance** : aide à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation et dès l'ambulatoire selon conditions.
- ▶ **Assistance à l'international**
- ▶ **Téléconsultation** : accès 7j/7 et 24h/24 à un médecin par tchat, visio ou audio.
- ▶ **L'action sociale** : soutien en cas de situation difficile.
- ▶ **L'appli Harmonie&Moi** : pour consulter ses remboursements, envoyer directement ses documents en les téléchargeant ou en les prenant en photo, télécharger sa carte mutualiste
- ▶ **+ de 230 agences** partout en France.

PROTÉGER VOS SALARIÉS

Les partenaires sociaux de la Branche de l'Aide à Domicile ont souhaité faire bénéficier à l'ensemble des salariés une complémentaire santé obligatoire offrant un bon niveau de remboursement en matière de frais médicaux :

- ▶ **la possibilité d'aller plus loin avec deux autres formules** aux garanties plus élevées ;
- ▶ **une gestion dématérialisée** avec des remboursements rapides ;
- ▶ des tarifs négociés auprès de notre réseau de professionnels de santé partenaires **Kalixia** en optique, audio, ostéo et dentaire ;
- ▶ **gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant** ;
- ▶ une politique de **prévention performante**.

Recommandée par votre branche, nous vous proposons une offre prévoyance* complète pour protéger vos salariés en cas de décès, d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité ou d'incapacité permanente professionnelle. Vos salariés bénéficient aussi d'un maintien de salaire et d'une rente éducation.

LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE APORTE AUX SALARIÉS ET À LEUR FAMILLE UNE SÉCURITÉ VIS-À-VIS DES RISQUES LOURDS

- ▶ Elle permet **d'améliorer la couverture sociale des salariés** : rémunération indirecte pour les capter, les fidéliser.
- ▶ **Les cotisations** prises en charge par l'employeur sont **exonérées de charges sociales** (sous certaines conditions) et **déductibles fiscalement** (sous certaines conditions).
- ▶ Le régime collectif prévoyance permettra à l'ensemble des salariés d'être **couvert quel que soit son âge et surtout sa situation médicale**.

ENGAGER ET VALORISER VOS SALARIÉS

Grâce à l'**épargne salariale** et à l'**épargne retraite**, véritables leviers de fidélisation. Et également en leur donnant accès à des **réductions auprès de nombreux partenaires** dans le secteur de la forme, de la détente et du bien-être.

FACILITER ET SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Nous couvrons votre activité et vos biens professionnels (locaux, matériel...) avec des solutions :

- ▶ **Multi-risques professionnelles** ;
- ▶ **Garantie Homme Clé** ;
- ▶ **Solution Indemnités de Fin de Carrière**.

*Nos solutions prévoyance sont assurées par Mutex et gérées par Chorum.

MUTEX (Assureur) : Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 37 302 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 140 avenue de la république - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex

Mutuelle CHORUM (Gestionnaire) : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire sirene sous le n°784 621 419 - Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF



AVANÇONS *collectif*



C'EST VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR ENGAGÉ

AVEC HARMONIE MUTUELLE, VOUS ALLEZ POUVOIR :

- ▶ Prévenir les risques professionnels et favoriser l'employabilité de vos salariés.
- ▶ Gérer votre capital santé et celui de vos salariés.
- ▶ Mieux gérer l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

PROTÉGER VOTRE VIE PERSONNELLE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

- ▶ Des solutions de protection sociale en **santé éligibles Loi Madelin** et des solutions **prévoyance adaptées à vos besoins et à votre profil.**
- ▶ La **téléconsultation** avec un accès à un médecin 24h/24 et 7j/7 par visio, tchat ou audio.

ACCOMPAGNER VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- ▶ Santé du dirigeant.
- ▶ Aide psychologique.

PRÉPARER VOTRE AVENIR

- ▶ Des **solutions d'épargne et retraite**, adaptées à vos besoins et à votre situation.

Notre réponse

Harmonie Mutuelle vous donne accès gratuitement 1 fois par an à un zoom prévention pour vos salariés (gestion du stress, conciliation vie pro/vie perso, sommeil et rythme de vie...)



**HARMONIE MUTUELLE PROPOSE L'ASSURANCE
EMPRUNTEUR, AFIN DE VOUS PROTÉGER AU MEILLEUR
COÛT DANS VOS PROJETS IMMOBILIERS**

Les avantages Harmonie Mutuelle

- ▶ Une expérience reconnue dans la mise en œuvre de la protection sociale au sein des entreprises.
- ▶ Un accompagnement juridique dans le cadre la mise en place des contrats santé et prévoyance de vos salariés
- ▶ Un conseiller dédié qui se déplace dans votre entreprise et des services accessibles par téléphone et internet
- ▶ Une solution compétitive répondant aux exigences de votre accord de branche.
- ▶ Un cadre de souscription social et fiscal avantageux.
- ▶ Un élément de rémunération à coût optimisé.
- ▶ Des outils innovants qui facilitent votre quotidien d'entrepreneur (gestion en ligne du contrat, DSN, téléréglément, échanges automatisés des décomptes des indemnités journalières).
- ▶ Des conseils, des articles et des vidéos spécialement pensés pour vous sur : acpe.harmonie-mutuelle.fr
- ▶ Toutes les informations relatives à nos offres santé et prévoyance dédiée à votre branche sur : harmonie-mutuelle.fr/ccn

Prenons soins de votre vie d'entrepreneur engagé



HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES



+ DE
60 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES



4,6
MILLIONS DE PERSONNES
PROTÉGÉES



+ DE
4 500
COLLABORATEURS



+ DE
230
AGENCES



95 % DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES
À NOUS RECOMMANDER

Source INIT, baromètre de satisfaction 2019 adhérents finaux et entreprises Harmonie Mutuelle

N'HESITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER



En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :
0805 50 00 19 (services et appels gratuits)



En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé
harmonie-mutuelle.fr/CCN/contact



ou suivez-nous sur **LinkedIn**

RETROUVEZ LES DOCUMENTS UTILES SUR NOTRE SITE

www.harmonie-mutuelle.fr/aide-a-domicile

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !